

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Alhiermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2022-09-26-15

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Alhiermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents: Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEUCAMP L., Mme CARON A.M., M. SORIN P., M. VASSELIN H. Mme FLEURY B., M. AVRIL V., Adjoints, M. BREARD D., Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme POISSON C., M. NOVICK C., Mme WILK I., Mme PETAIN A., M. LEROY E., M. PETIT M.

Etaient absents excusés: Mme JUMIAUX A. (pouvoir à Mme CARON A.M), Mme MOA K. (pouvoir à Mme LEFEBVRE B.), Mme FIHUE-BUQUET A. (pouvoir à Mme FLEURY B.), Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS M.B.), M. COUAILLET T., Mme BOUCLON S. (pouvoir à M. PETIT M.)

Etaient absents : M. SERAFFIN JC., Mme BREARD A., M. WINTER G.

Date de convocation : 12/09/2022

Date d'affichage : 12/09/2022

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 18 Votants : 23

M. LEROY E. a été désigné secrétaire de séance.

□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS – AMENAGEMENTS DE SECURITE AUX ABORDS DE L'ECOLE DU BOUT D'AMONT

L'école du « Bout d'Amont » qui rassemble 3 classes primaires, se situe sur un axe très circulant (Route Départementale 56), où des vitesses de circulation excessives ont été relevées lors de la pose de radars pédagogiques par les services départementaux.

Ceci engendre lors des entrées et sorties de cours, une situation accidentogène créée par le mélange des flux des véhicules légers, des piétons et les bus scolaires devant l'établissement.

Installer des aménagements spécifiques aux abords de l'école est donc essentiel pour garantir la sécurité de tous, l'enjeu est double :

- Sécuriser le parcours des piétons, sur les trottoirs et lors des traversées de la route
- Inciter les voitures à ralentir et réguler le flux des usagers, notamment pendant les périodes d'affluence.

Il a donc été projeté d'installer des coussins lyonnais, permettant de faire respecter la vitesse limite de 30km/heure sur une zone de 50 mètres de part et d'autre de l'école, et de poser des panneaux de signalisation pour renforcer la sécurité.

Un chiffrage pour la fourniture et la pose de cet équipement a été demandé auprès d'une entreprise spécialisée, le montant global étant de 31 378.00 € H.T. La commune va solliciter une subvention le Fond d'action local (FAL) et tout autre financeur institutionnel en fonction des critères d'éligibilité de la commune, qui pourraient être déterminés en 2023.

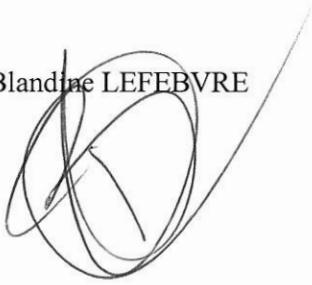
.../...

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, le Conseil Municipal :

- Autorise madame le maire à solliciter tout financeur potentiel pour demander des subventions ou fonds de concours en vue du financement des travaux de sécurisation des abords de l'école du Bout d'Amont.
- Autorise madame le maire ou tout adjoint pris dans l'ordre du tableau à signer tout acte qui serait la conséquence de la présente délibération.

Le Maire, Blandine LEFEBVRE



Le secrétaire de séance, Emmanuel LEROY



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures,
Le 28 septembre 2022

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.